

CARACTERISATION SOCIO-SPATIALE DE L'ACCUEIL DES REFUGIES AU CAMEROUN

-ZOA ZOA Joseph Yves, Ph.D,

géographe, Chargé de recherche, CNE/MINRESI-Cameroun, yveszoo@yahoo.fr

-OVONO ZOA A.THIERRY,

Attaché de recherche, CNE/MINRESI-Cameroun ThierryOvono14@yahoo.com

-MVONDO Hervé, Ph.D,

Juriste, Chargé de recherche- CNE/MINRESI-Cameroun.

Résumé

Le Cameroun traverse actuellement des crises humaines démesurées à cause de l'arrivée sur son sol des cohortes de réfugiés. Cette invasion s'explique par la stabilité relative d'environ 80% de son territoire aujourd'hui contrairement à ses voisins du bassin du Lac Tchad plus instables. Certes le Cameroun traverse aussi certaines crises ouvertes internes et sanglantes nées des revendications identitaires, corporatistes, sociales et politiques mais une sérénité certaine règne. Ces milliers de réfugiés conjuguent d'immenses besoins en bien-être que le Cameroun qui les accueille satisfait grâce à une organisation inédite régentée par le Ministère de l'Administration Territoriale qu'assiste le Haut-Commissariat aux Réfugiés. Cet accueil aménagé dans les camps installés dans les régions de : Est, Nord, Adamaoua, Extrême-Nord, Nord-ouest et Sud-ouest et chez les particuliers de bonne volonté résidents dans les capitales politiques et économiques, se fait dans la dignité et le respect dus à la personne humaine. En revanche, d'autres pays du monde ferment très régulièrement leurs frontières aux réfugiés et même, certains les expulsent. Face à cette deuxième attitude, Emmanuel Lévinas a dit que « Personne n'est chez soi, nous venons chacun d'ailleurs », lors de la conférence « exil et migration aujourd'hui : rupture ou continuité ? Notre analyse présente l'altruisme territorial et social camerounais en faveur des réfugiés en particulier et des déplacés en général face à l'égoïsme mondial dominant de ce 21^{ème} siècle symbolisé par la fermeture des frontières par certains Etats. La méthodologie s'appuie sur la théorie du changement social observée dans la revue de la littérature et relevée lors des entretiens avec les réfugiés et les populations locales. Notre papier constitue un plaidoyer pour une réorientation inclusive des politiques mondiales de représentation et gestion des réfugiés.

Mots clés. Cameroun, réfugiés, accueil

Abstract

Cameroon is currently going through disproportionate human crises due to the arrival on its soil of cohorts of refugees. This invasion is explained by the stability of about 80% of its territory today compared to its neighbors in the Lake Chad basin where less than 60% of the territory is unstable. Certainly Cameroon is also going through certain open internal and bloody crises born of identity, corporate, social and political claims, but a certain serenity reigns. This instability in neighboring countries is pouring into Cameroonian soil millions of refugees who combine immense needs for well-being. Cameroon welcomes them through an organization developed by the Ministry of Assisted

Territorial Administration of the UNHCR. This reception organized in the camps set up in the regions of: East, North, Adamaoua, Far-North, North-West and South-West and in private individuals of political and economic capitals is done in the dignity and respect due to the person. human. Conversely, other countries in the world are closing their borders to refugees or expelling them. This second attitude made Emmanuel Lévinas say that "Nobody is at home" during the conference "Exile and migration today: rupture or continuity? Our analysis presents Cameroonian altruism in favor of refugees in the face of dominant global egocentricity. The methodology is based on the theory of social change observed in the literature review and noted during the interviews with the two groups of actors. Our paper constituting a plea for an inclusive reorientation of global refugee treatment policies.

Keywords : *Cameroon, refugees, welcome*

Introduction

En ce début du 21^{ème} siècle, la question des réfugiés se pose dans toutes les régions du monde avec une acuité sans précédent sous l'angle d'un problème et jamais comme une solution. Le Cameroun en est sérieusement concerné car, les multiples et violentes exactions de la secte terroriste Boko Haram au Nigéria, l'incessant rejet de l'ordre institutionnel en République centrafricaine, les crises sécuritaires et politique répétitives au Tchad et les revendications identitaires dans l'Extrême-nord, le Nord-ouest et le Sud-ouest camerounais, ont drainé sur les 80% de son territoire encore stable, des milliers de réfugiés étrangers et internes. Ceux-ci expriment des besoins fondamentaux qui concernent à la fois, la santé, l'éducation, l'alimentation, la sécurité, l'identité, l'assainissement, l'environnement, l'économie et le logement dont l'assouvissement exige tout aussi d'importants moyens. Le Cameroun y satisfait avec régularité et stoïcité malgré ses propres turpitudes internes liées à la difficile conjoncture financière, les fluctuations des coûts du pétrole et toutes les autres matières premières. Seulement les engagements pris au plan international, le respect des différents thèmes des journées mondiales des réfugiés notamment celui du 20 juin 2016 intitulé « Rêves et espoirs d'un lendemain meilleur », la nécessaire solidarité et la légendaire hospitalité du Cameroun militent pour l'accueil intégrale des réfugiés sur son territoire. De plus, le pays reste conscient que la solidarité constitue une valeur humaine fondamentale pour que le monde troublé dans lequel nous vivons actuellement réagisse avec efficacité aux menaces croissantes auxquelles les Etats et les peuples sont exposés. Cette solidarité doit se manifester dans la lutte contre les hordes d'illuminés dont la violence des actes conduit fatalement vers un péril planétaire. Elle doit aussi se manifester

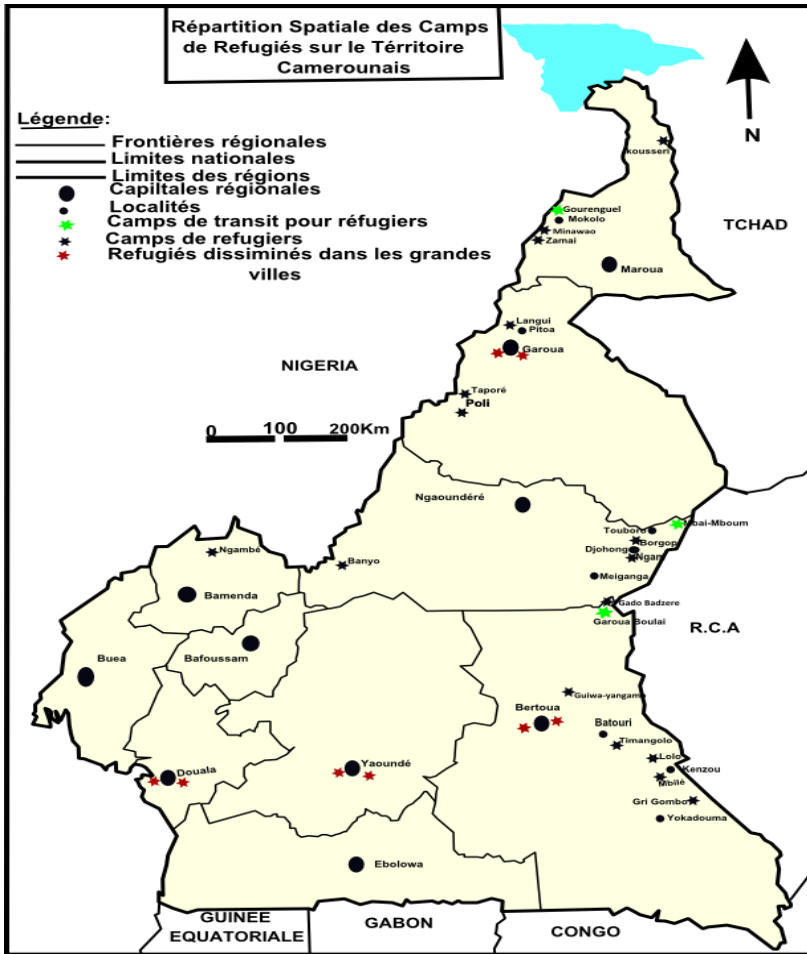
dans la gestion des graves conséquences qu'engendre ledit péril notamment le déferlement des cohortes de réfugiés en terre camerounaise.

C'est en préparation des initiatives relatives à la protection humaine que le Président Paul Biya rappelle opportunément que « devant tant de personnes en détresse, notre devoir de solidarité humaine nous commande de ne jamais repousser ceux qui cherchent refuge, de les accueillir et de partager avec eux le peu dont nous disposons ¹», *in CT n°11064/7263, 30 mars 2016, p 3*. Les autorités camerounaises ont matérialisé cet esprit de partage par la création d'un comité interministériel pour la gestion efficace et efficiente de la complexe question des réfugiés. Elles dépassionnent les différentes et fréquentes tensions nées entre les réfugiés et les communautés-hôtes au sujet de la gestion des ressources naturelles, des actes de banditisme, de l'exploitation clandestine des ressources minières, du braconnage et de l'enrôlement au sein des bandes armées orchestrés par certains réfugiés. A l'observation, le Cameroun manifeste une tradition d'humanité séculaire, à l'opposée, il se distingue les pays qui ont ratifié la convention relative au statut des réfugiés adoptés par les Nations Unies en 1951, pourtant se rétractent tacitement en adoptant les politiques contraires. Parmi lesquelles l'organisation des référendums pour réfuter l'accueil des réfugiés qualifiés d'indésirables, la mise en place des plans régionaux spécifiques pour l'accueil des réfugiés comme le plan de l'Union européenne et le démantèlement des camps de réfugiés dans certaines villes. Le Cameroun reste constant dans ses réponses pour l'accompagnement des déplacés vers leur épanouissement, l'éradication des souffrances et l'assouplissement de la détresse dont ils ont été victimes dans leur pays d'origine. Qu'est-ce qui justifie la constance camerounaise dans les bonnes pratiques d'admission des populations d'ailleurs sur son territoire.

Notre problème est la caractérisation des stratégies d'acceptation institutionnelle et socio-spatiale des réfugiés au Cameroun selon les impératifs des ODD, encadrées par un altruisme qui s'oppose à l'égoïsme observé dans d'autres pays. La théorie du changement social guide nos analyses et les données analysées sont issues de la revue de la littérature, des entretiens avec les acteurs institutionnels, les

¹ Discours prononcé au cours du dîner officiel offre en l'honneur du président italien Sergio Marttarella, mars 2016 à Yaoundé.

opérateurs privés, les familles camerounaises et les réfugiés eux-mêmes impliqués dans ce processus. Les éléments de droit, l'histoire et la géographie de l'humanitaire ont étayant aussi notre analyse qui constitue un plaidoyer en faveur d'une réorientation plus approprié des politiques relatives au traitement des réfugiés et les migrants dans les pays du monde. Trois axes codifient les répliques camerounaises.



Carte conçue par Josph Yves Zoa et réalisée par Alain thiery Ovono Zoa

SOURCE: fond de carte Atlas du Cameroun; données de terrain

I- Les réponses camerounaises : « avant tout sauver les vies... »

Face au doute et à l'incertitude qui tétanisent de nombreux réfugiés, le Cameroun manifeste toujours la compassion et offre l'hospitalité. Une attitude qui symbolise le genre de vie emblématique des peuples d'Afrique. Car comment et pourquoi laisser les gens qui fuient la guerre mourir dans un pays en paix ? Pourtant dit l'ONU, nous sommes tous les citoyens du monde. La sagesse conseille d'abord de les accueillir, de leur transmettre encore les valeurs de la vie notamment manger et contempler le soleil. L'exécutif se dérobe très peu de sa responsabilité d'assistance aux victimes des pays voisins en ébullition présents sur son territoire au mépris des conséquences qu'ils engendrent notamment la rupture de la sérénité quotidienne des communautés hôtes et la redéfinition de la politique publique d'investissement. Cet altruisme se fait d'abord grâce aux ressources propres avec une croissance du PIB proche de 6% et aussi par l'apport des partenaires au développement et aux humanitaires comme le HCR et les autres organisations caritatives intermédiaires. Les indicateurs suivants matérialisent cette riposte philanthropique qui n'est pas une œuvre insolite comme d'aucuns pourraient le considérer. Il s'agit plutôt d'une invitation à l'appropriation d'un modèle d'action sociale symbolisé ou labélisé par l'agir ensemble, l'acceptation de la diversité d'ailleurs afin d'éviter le chaos aux centaines de milliers de réfugiés que la pauvreté et les guerres ont envoyé sur son sol. Le Cameroun, Afrique en miniature perpétue par sa méthode convenons-en un héritage fort lourd dont l'application des engagements et responsabilités internationaux exige de se serrer les coudes.

1- Une tradition d'humanité

C'est durant la décennie 1980 déjà que s'est effectuée la révélation du Cameroun comme un pays d'hospitalité. La spontanéité de son gouvernement et celle des communautés locales à recevoir toutes les personnes exposées à la vulnérabilité dans leurs pays d'origine justifient cette caractérisation. Deux cas de figures historiques illustrent l'opinion à savoir l'accueil des réfugiés tchadiens, rwandais et burundais dans les décennies 1980 et 2000.

Le premier cas concerne les milliers de tchadiens de N'djamena, qui fuyaient les violents affrontements militaires et l'enfer guerrier qui régnait se sont déversés en pirogues et même à la nage dans la paradisiaque ville camerounaise de Kousseri où la paix et de la sécurité. Une fois dans cette cité qui borde la rive du Chari, ces milliers d'âmes se sentaient à l'abri des tueries note Hamatt, un ancien combattant tchadien installé à Garoua² qui déclare que « repartir au Tchad n'est pas un projet d'actualité au regard de ce qu'il a vécu au village et à N'djamena ». Après le séjour de Kousseri, les réfugiés étaient conduits dans le camp des réfugiés de Poli-Faro créé à cette fin et situé entre Garoua et N'gaoundéré. Tous se sont familiarisés avec le Cameroun et ses populations et en apprécient l'hospitalité légendaire au point où de milliers d'entre eux ont refusé de regagner le Tchad lors de la campagne de rapatriement volontaire des réfugiés tchadiens initiée par les autorités camerounaises et les partenaires humanitaires comme le HCR. Ces déplacées se sont disséminées et intégrées dans tous les espaces urbains de Kousseri, Maroua, Mora, Garoua et certains villages voisins.

L'autre fait constitue en 1994 l'arrivée des réfugiés rwandais et burundais victimes de l'intolérance ethnique, des clichés sociaux, du rejet d'une pluralité d'identité et qui avaient fui le génocide survenu dans leurs respectifs pays et y trouvaient un gîte de resocialisation. En grand nombre, ils se sont librement installés dans les villes et même les campagnes et exercent aujourd'hui encore les activités économiques à portée locale et internationale. Ces faits montrent encore que la notion désignant le Cameroun comme terre d'accueil et d'hospitalité est loin d'être un simple slogan comme certains pourraient le penser. En effet, à cette période, les pays limitrophes de niveau de croissance semblable et de stabilité politique similaire peinaient à ouvrir leurs territoires aux étrangers en disgrâce. L'installation au Cameroun des peuples déracinés avec des enfants bouleversés et des femmes désorientées s'est faite sur la seule autorisation du gouvernement, sans au préalable une concertation, des conférences ou des sommets des chefs d'Etats et de gouvernement qui négocient les quotas d'accueil et exigent les appuis avant tout accueil d'étrangers. Durant l'attente des clauses desdites négociations, les frontières des états restent fermées et les peuples en

² Hamatt, ex-sentinel de Habré, résident aujourd'hui à Garoua, déc.2015

souffrances qui sollicitent les secours crèvent par centaines sans émouvoir personne.

2- Une prompte implication gouvernementale : création d'un Comité interministériel

L'afflux de la masse des réfugiés sur le territoire camerounais est devenu une problématique gouvernementale dont la gestion a motivé la prompte intervention du sommet de l'Etat. Ainsi, sans un recours aux chancelleries de l'UA et moins encore à celles de la CEMAC, le chef de l'Etat du Cameroun par un acte de souveraineté a créé le 13 mars 2014 le Comité interministériel ad hoc en charge de la gestion des situations d'urgence relatives aux réfugiés au Cameroun. Parallèlement à cet acte, les communautés locales des zones où les réfugiés affluent ont pris les dispositions ponctuelles pour offrir l'hospitalité aux milliers d'infortunés qui viennent ainsi de manière subite partager leur quotidien. Ces attitudes restent contraires à celles que certains dirigeants politiques du monde et leur peuple adoptent vis-à-vis des personnes déplacées et sans abri qui se résument par la stigmatisation, les incivilités et les résistances et constituent plutôt les éléments de réponses aux demandes d'assistance formulées. Cette instance étatique qu'administre par le MINATD remplit deux missions principales à savoir l'examen de tous les défis humanitaires, sanitaires, socio-économique et sécuritaires provoqués par la masse des réfugiés et la proposition des mesures concrètes utiles à la résolution des différents problèmes posés par les déplacés.

L'instance onusienne d'administration des réfugiés a reconnu la réaction diligente du Cameroun et manifestée sa gratitude par la voix d'Antonio Guterres, haut commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et son adjoint. En visite de travail au Cameroun l'un et l'autre ont exprimé cette gratitude en reconnaissant d'une part que « le gouvernement et les familles camerounaises ont accordé gîtes et couverts à certains réfugiés malgré que cette situation déplorable impacte sur l'économie nationale », d'autre part que « les efforts déployés par le gouvernement pour accueillir tous ces étrangers sur son territoire ainsi que les sacrifices consentis et le sens de l'hospitalité des populations locales en vue d'asseoir les meilleures conditions de vie aux réfugiés sont extraordinaires et ne sont pas légions dans le monde

aujourd'hui ». Les descentes sur le terrain dans les zones où vivent les réfugiés ont permis une évaluation précise des besoins et suscité des éléments concrets de réponses suivantes.

2- Aménagement des terroirs et abris aux réfugiés

L'un des besoins essentiels des réfugiés en terre étrangère est l'abri. Pour satisfaire cette exigence, les autorités camerounaises ont créées des camps à la lisière des zones de pénétration des déplacés sur l'espace national. Ceux-ci servent d'espace d'accueil des réfugiés. En offrant les camps d'accueil aux réfugiés, les autorités ont reconnu l'importance d'un logement dans la vie des êtres vivants. Ainsi, plus qu'un toit, il est au fondement de l'épanouissement personnel et social car il permet de soulager la misère, les souffrances psychologiques et morales qui les accompagnent du fait du déracinement. Dans ce sens Frédéric Gilli note, dans les Nouvelles politiques du logement, Revue Métropolitiques, 28 septembre 2011, « Le logement est vécu par les gens à la fois comme une condition de leur épanouissement personnel et comme une condition pour l'intégration de chacun dans la société ». D'un point de vue strictement personnel « le logement a cette dimension de cocon protecteur du monde extérieur, où l'on se ressource, où l'on se repose, donc lié à la santé personnelle », relève encore Frédéric Gilli. De même, le logement est donc un marqueur social qui permet aussi à chacun de se réaliser, de se ressourcer. Quand on a un "chez soi", on acquiert une identité pour soi-même et l'on peut prendre soin de soi et de sa famille.

Les réfugiés avec femmes et enfants sont sécurisés dans les différents camps qui quadrillent l'espace national. Ils s'y déploient à leur aise sans une véritable restriction de mouvements d'un site à l'autre selon les 171 interviewés des camps de Minawao, Borgop et Mbilé. En fait, dans ces camps, les réfugiés ont retrouvé un socle qui facilite la réalisation de chacun comme un citoyen du monde, qui s'insère dans la société. Il est clair qu'en l'absence d'un abri, la vie de couple et ses corollaires sont difficiles. Grâce aux autorités du Cameroun, les réfugiés se sont définis dans la société et ont eu un droit de cité dans cette terre d'accueil. Le type de traitement réservé aux réfugiés au Cameroun semble illusoire ailleurs dans le monde même quand les ressources et autres commodités de bases sont pourtant bien meilleurs et d'accès

facile qu'au Cameroun. Pour cette attitude singulière le haut commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, Antonio Guterres, a exprimé sa gratitude au gouvernement et l'ensemble de la population lors de sa visite en mars 2015. Il déclare « le Cameroun se trouve en première ligne de défense de la sécurité collectives de l'humanité » et « le monde entier doit comprendre le rôle que joue ce pays », in CT n°10807/7006 du 25 mars 2015, p. 2.

3- Approvisionnement régulier en services domestiques

Les missions de terrain sur le territoire camerounais limitrophe des pays d'instabilité et bien au-delà révèlent l'existence d'environ dix sept camps de réfugiés où cohabitent aujourd'hui en moyenne un million d'âmes lorsque les analyses intègrent ceux qui vivent dans les communautés-hôtes. Les multiples besoins domestiques qu'ils manifestent sont assouvis régulièrement par les dons qu'apportent les associations de femmes politiques locales, les organisations caritatives locales et internationales, les religieux, les élus et les membres de la société civile. En fait, sous l'encadrement des structures onusiennes, l'accord exprès et la diligence du gouvernement, les caravanes caritatives ininterrompues distribuent chaque jour aux réfugiés les produits alimentaires, hygiéniques et domestiques nécessaires à une vie à peu près décente et à un réconfort psychologique et matériel conséquents. Parmi les groupes impliqués dans la distribution de dons, il y a entre autres :

L'organisation caritative Synergies africaines contre le sida et les souffrances de la dame du Chef de l'Etat qui a offert une fois encore en date du 17 mars 2015 aux réfugiés un don à composables multiples d'une valeur financière de cinquante millions de francs CFA. Cet autre acte humaniste a restauré en partie la dignité des femmes et des enfants réfugiés démunis et traumatisés et a incité la confession ci-après de Mme Ndeye Ndour, Représentante du HCR au Cameroun et marqué aussi la gratitude de l'ONU et des réfugiés à l'endroit du Cameroun « *Depuis plus de 20 ans que j'exerce dans l'humanitaire, jamais une première dame n'a fait un don aux populations déplacées. Ce n'est qu'au Cameroun que je vois une première dame s'impliquer dans le bien-être de tous, Mme Chantal Biya est une dame de cœur, nous lui disons merci ainsi qu'au chef de l'Etat* », in CT n°10802/7001 du 18 mars 2015 p11.

L'association des femmes du Minrex, dénommée la dynamique des femmes de la diplomatie camerounaise (DYFEDCAM), a au cours d'une journée baptisée « 24 heures avec les réfugiés de Timangolo », offert les dons aux réfugiés de Timangalo. Ceux-ci étaient composés des vêtements, des vivres, des chaussures, des jouets qui aident au divertissement des enfants, des montres utiles au décryptage du temps qui parfois paraît figé pour les réfugiés, des bassines et des grands récipients indispensables à la collecte de l'eau. Cette ressource qui par ailleurs très précieuse pour le vécu quotidien des réfugiés mais très pénible à en disposer à cause de l'aridité de la région qui empêche la présence de véritables cours d'eau ou d'une nappe phréatique assez fluide.

L'association féminine « Emergence », poursuit la série des actions caritatives par la remise des dons aux orphelins de Bidzar, dans l'arrondissement de Figuil, département du Mayo-Louti. Les dons sont évalués à plus de deux millions de francs CFA et composés de bovins, des sacs d'arachides, de riz, du sucre, de lait en poudre, des cartons d'huile, de jouets et de divers médicaments. De nombreuses autres ONG, poursuivent sans arrêt le même exercice utile à la reconstruction sociale des réfugiés dont la peur et la panique anime et hante les esprits. En plus des indices de solidarité manifestés par les communautés hôtes et pour lesquels Mr. Antonio Guterres, nouveau secrétaire général de l'ONU, alors à la tête du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés visitant le Cameroun en mars 2015, disait « *le gouvernement et le peuple camerounais ont fait preuve d'une énorme générosité en maintenant les frontières ouvertes, les portes ouvertes et les cœurs ouverts à plus de 350.000 réfugiés. Mais le Cameroun souffre de l'impact de la situation qui prévaut au Nord-est du Nigéria* », l'exécutif camerounais fidèle à sa culture hospitalité et de solidarité s'implique aussi dans la distribution des dons bien au delà des textes réglementaires conformes aux normes internationales de gestion des réfugiés.

Les éléments de preuve de son implication sont les suivants la remise d'un don du Chef de l'Etat évalué à deux milliards de francs CFA subdivisé en quatre composantes à savoir les denrées alimentaires et autres produits de première nécessité, les aliments pour le bétail, les produits vétérinaires, les matériels et équipements agricoles. L'opération était effectuée par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et relayée dans le quotidien bilingue national Cameroon Tribune,

n° 11082/7281, du 25 avril 2016 en page 2. La remise de dons par le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales aux éleveurs réfugiés des camps de Guiwa-Yangamo et ses environs révèle encore le CT n° 10853/7052 du 03 juin 2015 en page 09 d'une valeur de cent millions de francs CFA. L'ensemble se composait des vaccins, des seringues et aiguilles, des sacs de tourteaux, des diluants et d'autres équipements utiles à la vaccination gratuite des bovins et des petits ruminants. La prise en compte des réfugiés éleveurs dans la distribution des dons est la preuve de la politique d'inclusion et de prise en charge de toutes les couches de réfugiés qu'applique le Cameroun dans la gestion de ce phénomène complexe. Dans ce sens chacun des groupes reçoit les outils nécessaires à l'exercice des activités créatrices de revenus et de réinsertion à l'économie monétaire. Aussi les campagnes de formation et de sensibilisation des réfugiés aux pratiques familiales essentielles (PFE) qui prémunissent contre les épidémies et les infections élémentaires subites sont très régulièrement organisées. Les formations sont davantage centrées sur la prévention des phénomènes pernicious et nuisible dans les camps grâce à l'assimilation des simples gestes de la vie quotidienne qui permettent d'assurer la vie de l'enfant. Les attitudes apprises sont l'allaitement maternel exclusif du nouveau né jusqu'à six mois, le respect scrupuleux du calendrier vaccinal de l'enfant, la déclaration des naissances en vue de l'établissement des actes de naissances, la prise en charge rapide des diarrhées dès qu'elles se déclenchent. Elles concernent aussi l'utilisation des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA), l'utilisation systématique de latrines équipées d'un dispositif de lavage des mains, le lavage des mains avant et après le repas ou à la sortie des toilettes. Une fois de plus dans leur ensemble ces initiatives rentrent dans l'appareil de protection et de sécurisation des réfugiés dont les angoisses et les incertitudes taraudent les esprits au quotidien. La construction des centres de santé et de maternité dans les différents camps n'est en reste à l'image de celle inaugurée à Minawao par le secrétaire d'Etat à la Santé Publique chargé de la lutte contre les épidémies et les pandémies, indique CT n° 10859/7058, du 11 juin 2015, en p 20. Cette action apaise de même les inquiétudes des sinistrés déjà abondant mais dont le nombre s'accroît sans cesse à cause de 18 naissances en moyenne par semaine, rapporte le responsable de la salle d'accouchement de la maternité de Minawao. A cette occasion les dons en médicaments ont aussi été offerts pour

assurer les soins aux résidents. L'édification des structures sanitaires et leurs accessoires matérialise ainsi les engagements hospitaliers concernant la prise en charge médicale intégrale des réfugiés. Toujours dans l'offre et l'appui sanitaire, le Ministre de la Santé publique a signé une convention-cadre pour améliorer l'offre de santé des déplacés et mettre fin à la séparation des prises en charge des nationaux et des réfugiés dans les hôpitaux.

En claire, la prise en charge sanitaire des réfugiés se fera dans les structures médicales publiques dans les mêmes conditions que les camerounais. En cet effet déclarait le Minsanté *«Tous ceux qui vivent au Cameroun bénéficient de l'ensemble des mesures particulières y compris celles relatives à l'accouchement. (...), nous pensons que c'est bien pour notre système de santé, ainsi que pour les réfugiés qui n'auront plus d'appréhension particulières sur leur santé au Cameroun»*, in CT n°11157/73/56 du 12 août 2016, p. 12. La construction des centres de formation professionnelle et les écoles qui sont des dispositifs utiles à l'éducation et à la formation des enfants réfugiés est effective et régulière. En ce sens qu'ils leur permettent d'acquérir un savoir et un savoir-faire considérés comme des capacités et des aptitudes nécessaires à un individu d'exercer un métier ou une activité professionnelle créatrice de revenus et de meilleure qualité de vie. Ils leur permettent aussi de créer des identités professionnelles. En l'absence de telles capacités, la réinsertion des enfants réfugiés serait difficile et le risque qu'ils deviennent des délinquants reste bien grand. L'introduction des Tic pour l'approvisionnement les réfugiés en rations alimentaires et faciliter leur vécu hebdomadaire est effective dans les camps de réfugiés dont celui de Gado-Badzare à l'Est depuis le 04 avril 2016, relate CT n° 11178/7377 du 14 septembre 2016, p.23. En fait, ce programme consiste à transférer de l'argent via le téléphone du réfugié à un détaillant et de celui-ci à un grossiste qui apporte les denrées nécessaires et utiles aux réfugiés. Ce dernier est dès lors libre de choisir les produits de consommation qui lui plaisent alors qu'avant cela, il consommait seulement les produits contenus dans les dons qu'offraient les groupes caritatifs.

Les visites incessantes des autorités nationales et internationales réconfortent et donnent de l'espoir aux locataires des camps. Il s'agit des visites : du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Antonio Guterre et le Gouverneur de la région de l'Extrême-Nord Midjiyawa Bakari dans le camp de Minawao, le mercredi 25 mars

2015, signale CT, n° 10809/7008, du vendredi 27 mars 2015, p 6, de celle de Anne Richard sous-secrétaire d'Etat américain chargé des populations réfugiés et des migrants à Minawao, annonce CT, n°11135/7334 du 13 juillet 2016, p7 ; de celle de Volker Turk, Haut commissaire adjoint des Nations Unies chargé de la protection des réfugiés accompagné d'une vaste délégation comprenant Valentin Tapsoba directeur du bureau Afrique pour les réfugiés et les autorités administratives de la région de l'Extrême-nord renseigne CT, n° 11042/7241 du 26 février 2016 p 4, de celle de Helen Clark administrateur du PNUD confie CT en page du mercredi du 31 août 2016 dans le camp de Zamaï, en compagnie de S.e. Kunio Okamura l'ambassadeur du Japon de la représentante résidente des Nations unies dans ces territoires des gens qui ont besoin de tout. A cette occasion, elle y a visité un hangar du marché à bétail entièrement réhabilité et posé la première pierre de la construction d'un forage car le camp de Zamaï où la proximité du plus gros marché de bétail de la région draine chaque lundi des milliers de personnes qui posent d'importants soucis d'eau de boisson et domestique.

II- Au-delà des normes Internationales : le réfugié est un homme

Malgré l'existence des conventions internationales sur les réfugiés dont celle de 1951, la brutalité avec laquelle les réfugiés sont rejetés ou reçus dans certains pays d'accueillis est humainement et socialement questionnée. Cette situation préoccupante a mobilisé le 20 septembre 2016 à New-York un sommet des leaders sur les réfugiés en marge de la 71^{ème} Assemblée générale des Nations unies. C'est tout naturellement que le Cameroun a pris parti sans la moindre hésitation pour en accueillir des milliers en mettant en pratique les mesures urgentes et utiles. Mais pourtant la gestion des réfugiés dans le monde est régie par de nombreux instruments internationaux dont le tout premier est la création du Haut-commissariat qui dans les années 1950, fixait un statut juridique unique pour l'ensemble des réfugiés. Ensuite, c'est la convention des Nations unies relative au statut des réfugiés qui est signée à Genève en juillet 1957 et amendée et adopté en janvier 1967. Elle définit le statut général du réfugié ainsi que le traitement minimal qui est applicable à ce dernier. D'autres textes internationaux à portée universelle intéressant le sort des droits civils et politiques d'une

part et des droits économiques et sociaux d'autre part des réfugiés existent à savoir la conclusion 22, adoptée en 1981 par le comité exécutif du HCR pour traiter des différents aspects relatifs à la protection des personnes en quête d'asile en cas d'arrivée massives. Les traités à caractère régional apportent aussi les solutions aux soucis des réfugiés comme la convention de l'OUA du 10 septembre 1969 qui régit les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et qui a mis en place un cadre de solutions pour des problèmes particulièrement aigus. Certaines règles obligatoires souvent non écrites régulent aussi le traitement réservé aux réfugiés comme le principe du non-refoulement. En somme, il reste clairement établi que le HCR a défini les « normes minimales humanitaires de base » applicables dans les situations majeures d'angoisses vécues par les réfugiés.

Le Cameroun a adhéré à l'application des divers traités cités. C'est pourquoi il a répondu trop favorablement aux multiples appels à l'aide lancés en sa direction par les différentes catégories de réfugiés. Le respect des normes du HCR est un véritable acquis. Dans la mesure où les camps de réfugiés paraissent suffisants même comme les besoins croissent et par conséquent, les efforts sont davantage nécessaires pour la construction de nouveaux camps à cause de la fréquence des naissances qui surchargent les anciens. Une situation qui rend la vie quotidienne difficile car la promiscuité se crée, les éventuelles épidémies se déclenchent et les enfants ainsi que les personnes âgées et les femmes enceintes fragiles s'exposent aux maladies diverses et opportunistes.

Toutefois, les dimensions des tentes qui y sont installées obéissent aux normes de même que les commodités domestiques existent pour la meilleure qualité de vie des occupants des lieux. Concrètement les points d'eau et de latrines existent. Elles ont un espace conséquent pour le lavage des mains et l'admission suffisante d'individus, soit en moyenne 20 personnes pour une latrine par jour. Les douches dont les capacités sont de 50 personnes en moyenne par jour sont aussi disponibles. L'existence de ces commodités d'aisance assure l'intimité des réfugiés.

En revanche si le Cameroun dispose d'autant de commodités pour la sécurisation et l'humanisation des réfugiés, les Etats plus nantis que lui, présentent à ce jour des « bidonvilles » ou des « jungles » où les gens qui ont fui la mort viennent plutôt mourir. Pourtant la majorité

des Etats en question a signé l'un ou l'autre des traités du HCR et même plus la Déclaration du 10 décembre 1948 relative aux droits universels de l'Homme et la convention du 04 novembre 1950 sur la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Malgré les difficultés évidentes d'adaptation à leur nouvel environnement, les réfugiés ont aujourd'hui repris goût à la vie à la faveur des facilités offerte par le pays d'accueil. Leur activité humaine toute entière s'est remodelée et il en est résulté les naissances. Les enfants ainsi nés ont besoin et aussi droit à un acte de naissance qui s'accompagne également des droits. Sans craindre que les actes ne servent plus tard de tremplin pour accéder voire réclamer la nationalité camerounaise, les secrétaires et officiers d'état civil ont été autorisés d'établir le précieux sésame à ces enfants réfugiés. Aussi les réfugiés choisissent librement de rester sur le territoire camerounais même quand la situation de conflit s'est estompée dans leurs pays d'origine. C'est un peu le cas des cinquante trois familles d'anciens réfugiés tchadiens aujourd'hui « camerounisées » et fondues parmi la population des localités de Pitoa et Garoua. Elles y reçoivent même les appuis financiers pour la mise en place des microprojets concernant le petit commerce, le secrétariat bureautique, la couture, l'agriculture et d'autres domaines encore. Toute chose pourtant qui irai au-delà des normes et célébrerait la solidarité africaine. En revanche, l'histoire rappelle les expériences douloureuses de communautés étrangères nées d'une immigration incontrôlée qui après des générations, une lente et profonde intégration se sont fondues dans la société hôte et réclamées la nationalité du pays d'accueil. Fort de son hospitalité, le Cameroun, doit néanmoins être prudent dans l'acceptation des déplacés sur son territoire.

Conclusion

Le Cameroun a la réputation d'être une terre d'accueil et d'acceptation des « étrangers » sur son territoire. Son hospitalité légendaire et l'altruisme des communautés-hôtes en accord avec les sacrés traités du HCR, en toute circonstance et sans discrimination est inédite. Ainsi, un refuge a été offert à toutes les populations réfugiées, malgré le poids financier, matériel et logistique que cette impose. Le Cameroun terre confirme son statut d'altruiste car il a mobilisé les ressources

territoriales, sociales et économiques pour diminuer les souffrances humaines subies par les réfugiés. La scolarisation des enfants est assurée. La prise en charge sanitaire est garantie et renforcée par la convention signée le 23 août 2016 par le gouvernement et le HCR. Les commodités domestiques sont attribuées. Face à l'arrivée massive des réfugiés centrafricains, nigériens et récemment encore tchadiens suite au coup d'Etat militaire qui a abouti à la mort du Président Idriss Déby, fuyant les différents brasiers et les autres atrocités terrifiantes des adeptes du pouvoir par les armées, le Cameroun a laissé ouverte ses frontières Ouest, Est et Nord. Sans cris, ni tambours et balafons les réfugiés ont été accueillis, intégrés et resocialisés, à l'opposée des rideaux, des verrous et des barrières qui existent ailleurs. Cet accueil a motivé un nouvel aménagement du territoire à travers l'ouverture de voies de communications récentes et le développement des équipements sociaux de base utiles aux populations locales de même qu'aux réfugiés. Les régions naguère cloisonnées sur elles mêmes sont désormais connectées au reste du territoire et même à l'international à cause de la présence des habitations de réfugiés qui attirent au quotidien les visites des donneurs locaux, nationaux globaux et onusiens.

Références bibliographiques

Adams Jennifer Ann, (2000), « The GI Bill and the changing place of US higher education after World War II », Pennsylvania State University.

Biya Paul, (2016), in CT n°11064/7263, 30 mars, p 3.

Chetail V et J-F. Flauss dir., (2020), « La convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés 50 ans après.

Philippe Capdevielle, Frédéric Heran et Pascal Politanski,(1992), « Le rôle de la formation professionnelle dans la diffusion des technologies en Europe: Des évolutions plutôt convergentes », in Revue d'économie industrielle, Volume 59 Numéro 1 pp. 174-191.

Tiberghein F, (1988), « La protection des réfugiés en France », in Economica, Paris, 2^{ème} édit.

Vanheule, K. Hullmann et al. (1998), « Qu'est-ce qu'un réfugié ? » Bruyant, Bruxelles.

Zognong Dieudonné (2001), « Le Cameroun, une destination privilégiée pour les réfugiés », in *Governance Alert*, numéro 6, décembre-février <http://www.hri.ca>.

- Cameroon Tribune*, (2015),
n°10807/7006 du 25 mars 2015, p. 2.
- Cameroon Tribune*, (2015),
n°10802/7001 du 18 mars 2015 p11.
- Cameroon Tribune*, (2015),
n°10853/7052 du 03 juin 2015 en page 09.
- Cameroon Tribune*, (2015),
n°10859/7058, du 11 juin 2015, en page 20
- Cameroon Tribune*, (2016),
n°11082/7281, du 25 avril 2016 en page 2.
- Cameroon Tribune*, (2016),
n°11157/73/56 du 12 août 2016, p. 12
- Cameroon Tribune*, (2016),
n°11178/7377 du 14 septembre 2016, p.23.